

## Procès verbal du 16 décembre 2010

### REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE RIBEAUVILLE

#### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 décembre 2010 dans la salle Rouge de l'Hôtel de Ville

#### Etaient présents (18) :

Prénoms – Noms	Signature
1. Jean-Louis CHRIST	
2. Bernard SCHWACH	
3. Sylvie MOUSSIER	
4. Louis ERBLAND	
5. Alphonse SCHELL	
6. Richard EHRLACHER	
7. Gilbert MULLER	
8. Francine MERTZ	
9. Elisabeth SCHWACH	
10. Georges WIECZERZAK	
11. Sylviane LUX	
12. Odile HELLER	
13. Yves BALTENWECK	
14. Bernard MATHIS	
15. Manuelle MOSER	
16. Agathe CHAPOTIN	
17. Gilles OEHLER	
18. Benjamin WILHELM	

#### Etaient absent(e)s avec procuration de vote (04) :

Denis HEYBERGER	qui donne procuration à Bernard SCHWACH
Christine KREBS	qui donne procuration à Bernard MATHIS
Christine WEISSBART	qui donne procuration à Odile HELLER
Catherine BERNABEL	qui donne procuration à Sylvie MOUSSIER

#### Etaient absent(e)s excusé(e)s (04) :

- Louis GRIMBICHLER
- Mauricette STOQUERT
- Patricia DEMANGEAT
- Pierre HASSE

## Informations brèves

1. Concernant l'opération TELETHON 2010, Monsieur le Député – Maire adresse ses remerciements très chaleureux à tous les bénévoles qui ont, une fois de plus, prêté main forte aux diverses animations. Le monde scolaire et associatif de Ribeauvillé s'est mobilisé. Il tient également à féliciter Mauricette STOQUERT qui s'est beaucoup investie.

2. Monsieur le Député – Maire adresse également ses remerciements à toutes les associations et toutes les personnes ayant activement participé au Marché de Noël médiéval, la commission « fleurissement » et tous les autres bénévoles qui ont œuvré pour cette édition 2010, qui a connu un très grand succès.

3. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, Monsieur le Député - Maire relève entre autres :

- Le dimanche 09 janvier à 11h30 : fête des séniors
- Le lundi 10 janvier à 18h00 : cérémonie des vœux pour la nouvelle année
- Le samedi 15 janvier à 20h30 : spectacle « Grand' Peur et Misères... »
- Le samedi 22 janvier à 20h30 : spectacle « Le cirque des mirages »

4. Monsieur le Député - Maire rappelle que le 3<sup>ème</sup> tournoi « FUTSAL » catégorie « Associations » se déroulera le 30 janvier 2011 toute la journée, au gymnase municipal. Il invite l'ensemble des conseillers à se déplacer pour soutenir les associations de Ribeauvillé.

5. Monsieur le Député - Maire fait part aux conseillers des deux invitations parvenues en mairie, à savoir :

- Le dimanche 19 décembre à 17h00 à l'Eglise du Couvent de Ribeauvillé : audition de Noël donnée par l'harmonie VOGESIA.
- Le dimanche 19 décembre à 18h30 à l'Eglise St Grégoire : concert « un Noël au XVIIIème siècle » donné par l'Ecole d'Orgue Diocésaine

6. Le Conseil de Communauté de la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé réuni en séance le 09 décembre dernier, a largement débattu sur l'accès aux déchetteries de Ribeauvillé et Riquewihr, et a finalement accepté la proposition de Ribeauvillé d'augmenter le nombre de passages autorisés, passant ainsi de 25 à 35.

7. La liste des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le 29 octobre 2010, pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné  
à l'**UNANIMITE**  
comme secrétaire de séance

### 1. Affaires financières

#### a) Budget principal : décision modificative n°2

Il s'agit de la dernière décision modificative budgétaire de l'année 2010 dont l'objet est de procéder aux ajustements tant au niveau de la section de fonctionnement (86 500 €) que de celle d'investissement (609 000 €).

L'ensemble du document a été joint à la note de synthèse (**cf. Annexe 0**).

D'une manière générale, il faut noter que la section de fonctionnement ne comporte que des réajustements limités :

- la prise en compte de recettes supplémentaires : droits de mutation (50 000 €) ; spectacles Parc (10 000 €) ; piscine Carola (12 000 €) ; fonds départemental de taxe professionnelle (21 000 €)
- le report sur 2011 de ventes de bois (40 000 €) incluant également le report de dépenses d'exploitation y afférentes
- quelques dépenses supplémentaires, notamment sur le budget culturel du Parc et des animations du marché de Noël (27 000 €), le recrutement d'une aide maternelle en contrat d'apprentissage (2 200 €)

Concernant la section d'investissement les subventions nouvelles attribuées pour la création du centre d'activités équestres (492 000 €) vont permettre de financer les dépenses supplémentaires apparues en cours de chantier (232 000 €) et d'inscrire une enveloppe budgétaire (341 000 €) pour la poursuite des travaux consistant en la réalisation de la carrière.

De plus, la vente du terrain (48 700 €) situé près du complexe sportif à la Communauté des Communes du Pays de Ribeaupillé, ainsi qu'un prélèvement complémentaire sur le budget de fonctionnement (56 600 €) permettent notamment le financement des travaux 2011 de la piscine Carola (31 000 €) et des différentes plus values relatives à certains chantiers (porte de la salle de la Tour des Bouchers, travaux de remplacement des menuiseries de la salle du Théâtre, toiture de l'ancien abattoir,...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### 1. Affaires financières

##### b) Service Public de distribution d'eau potable : décision modificative n° 01

La régularisation d'une facture ayant fait l'objet d'un dégrèvement conséquent (2 714,01 €) a entraîné un dépassement de crédit de 2 500 € sur l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » de la section d'exploitation du Budget 2010 du service public de distribution d'eau potable.

Il y a donc lieu de voter la décision budgétaire modificative n°01 prévoyant un transfert de crédit de 2 500 € de l'article 6372 « Redevance versée à l'Agence de Bassin » vers l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°01 du budget du service public de distribution d'eau potable suivante : transfert de crédit de 2 500 € de l'article 6372 « Redevance versée à l'Agence de Bassin » vers l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### 1. Affaires financières

##### c) Service Public de l'assainissement : décision modificative n°01

Dans le cadre de la comptabilité des amortissements, les crédits prévus en section d'investissement pour les amortissements de subvention sont insuffisants.

Il y a donc lieu de voter la décision budgétaire modificative n°01 prévoyant les transferts de crédit, selon le tableau qui a été joint à la note de synthèse **(cf. Annexe 1)**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°01 du budget du service public de l'assainissement selon le détail figurant dans le tableau joint à la note de synthèse **(cf. Annexe 1)**
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### 1. Affaires financières

##### d) Budget principal - emprunt : communication

#### **Monsieur Bernard MATHIS ne prend pas part au vote**

Afin de financer partiellement les travaux d'investissement inscrits au budget 2010, il y a lieu de contracter un emprunt à hauteur de 500 000 €. Il s'agit de financer les travaux d'équipement suivants :

- Aménagement Haute Ville : 100 000 €
- Construction du centre d'activités équestres : 400 000 €

Une consultation d'établissements bancaires a été effectuée.

Le tableau des offres a été joint à la note de synthèse **(cf. Annexe 2)**.

Le Crédit Mutuel a fait l'offre la plus avantageuse pour la réalisation de cet emprunt, avec un taux fixe de 3.35 % sur une durée de 15 ans avec échéances mensuelles constantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
décide par **20 voix pour**

- de prendre acte de la conclusion d'un emprunt de 500 000 Euros auprès du Crédit Mutuel, à un taux fixe de 3.35 % sur 15 ans selon les caractéristiques détaillées dans le tableau joint à la note de synthèse **(cf. Annexe 2)**
- de s'engager à prévoir chaque année pendant toute la durée d'amortissement du prêt les crédits nécessaires au remboursement des annuités s'y rapportant
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### 1. Affaires financières

##### e) Service public de distribution d'eau potable – emprunt décision

#### **Monsieur Bernard MATHIS ne prend pas part au vote**

Afin de financer les travaux d'investissement inscrits au budget 2010 du service des eaux, notamment le remplacement de la conduite d'eau potable Place WETTERLE et le bouclage du Casino, il y a lieu de contracter un emprunt à hauteur de 120 000 €.

Une consultation d'établissements bancaires a été effectuée.

Le tableau des offres de prêts a été joint à la note de synthèse **(cf. Annexe 3)**.

L'offre la plus intéressante émane du Crédit Mutuel avec un prêt à taux fixe de 3.35 % sur 15 ans avec échéances mensuelles constantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
décide par **20 voix pour**

- d'approuver la conclusion d'un emprunt de 120 000 € à un taux fixe de 3.35 % sur 15 ans selon l'offre présentée par le Crédit Mutuel
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt afférent
- de s'engager à prévoir chaque année pendant toute la durée d'amortissement du prêt les crédits nécessaires au remboursement des annuités s'y rapportant
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 2. Affaires foncières

### a) Parcelle cadastrée section 20 n° 77 au lieudit Bilsteintal : vente

La Ville est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section 20 n° 77 au lieudit Bilsteintal à Riquewihr, d'une contenance totale de 26.24 ares.

Le plan cadastral de la parcelle a été joint à la note de synthèse **(cf. Annexe 4)**.

Par courrier en date du 05 août, Monsieur SCHOTT Thierry, a exprimé le souhait de se porter acquéreur de ladite parcelle. Il s'agit d'un terrain situé en bordure du chemin rural dit Bilsteintalweg, qui n'est pas entretenu, et qui est recouvert de ronces.

La parcelle n'étant pas constructible et la commune de Riquewihr ne prévoyant aucun changement d'affectation ces prochains temps, la Ville n'a donc pas d'objection à la vente de ce terrain.

Ainsi, la Ville a fait estimer le bien par la Direction Générale des Finances en date du 15 septembre. Le prix de la parcelle cadastrée section 20 n° 77 au lieudit Bilsteintal a été estimé à 1 900 €uros, pour une superficie de 26.24 ares.

La Ville est donc prête à le céder à l'intéressé au prix fixé par la Direction Générale des Finances, hors frais de notaire.

Monsieur SCHOTT a fait part de son accord pour cette proposition de vente, le 01 décembre dernier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- de céder la parcelle sise sur le ban de la commune de Riquewihr, cadastrée section 20 n° 77 au lieudit Bilsteintal, d'une contenance totale de 26.24 ares, à Monsieur SCHOTT Thierry, au prix fixé par la Direction Générale des Finances à savoir 1 900 €uros, hors frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur
- de charger Monsieur le Député- Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 2. Affaires foncières

### b) Parcelle cadastrée section 03 n° 165 au lieudit Altenholz : vente

La Ville est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section 03 n° 165 au lieudit Altenholz, d'une contenance totale de 100 m2.

Le plan cadastral du terrain a été joint à la note de synthèse **(cf. Annexe 5)**.

Par courrier en date du 03 mars, Monsieur GEIGER Robert, a exprimé le souhait de se porter acquéreur de ce terrain.

Ainsi, la Ville a fait estimer le bien par la Direction Générale des Finances en date du 05 mai. Le prix de la parcelle cadastrée section 03 n° 165 au lieudit Altenholz a été estimé à 85 Euros, pour une superficie de 100 m2.

Vérification faite sur place, il s'avère que cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Ville.

Elle est donc prête à la céder à l'intéressé, au prix fixé par la Direction Générale des Finances, hors frais de notaire.

Monsieur GEIGER a fait part de son accord pour cette proposition de vente, le 24 novembre dernier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- de céder la parcelle cadastrée Ville de Ribeauvillé section 03 n° 165 au lieudit Altenholz d'une contenance totale de 100 m2, actuellement propriété de la Ville de Ribeauvillé, à Monsieur GEIGER Robert, au prix fixé par la Direction Générale des Finances à savoir 85 Euros, hors frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur
- de charger Monsieur le Député- Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 2. Affaires foncières

### c) Parcelle cadastrée section 16 n° 276 au lieudit Stangenweiher : vente

#### **Monsieur Gilles OEHLER quitte la salle**

La Ville est actuellement propriétaire de l'emprise d'un ancien fossé cadastré section 16 n° 276 au lieudit Stangenweiher, d'une surface de 85 m2.

Le plan cadastral de la parcelle a été joint à la note de synthèse (**cf. Annexe 6**).

Messieurs Jean-Marc et Charles OEHLER, propriétaires de la parcelle voisine, ont fait part de leur souhait de se porter acquéreurs de l'emprise référencée ci-dessus.

Il s'agit d'un terrain ne représentant aucun intérêt particulier pour la Ville.

Ainsi, la Ville a donc adressé une demande d'estimation à la Direction Générale des Finances en date du 20 octobre.

A l'heure actuelle la Ville n'a pas réceptionné l'avis.

La Ville n'ayant aucun intérêt à conserver ce terrain dans son patrimoine, elle est donc prête à céder aux intéressés la parcelle cadastrée section 16 n° 276 au lieudit Stangenweiher.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par **21 voix pour**

- d'acter le principe de la cession de la parcelle cadastrée Ville de Ribeauvillé section 16 n° 276 au lieudit Stangenweiher d'une superficie de 85 m2, à Messieurs Jean-Marc et Charles OEHLER
- de préciser que le prix sera fixé en fonction de l'estimation en cours de réalisation par la Direction Générale des Finances, et que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs

- de charger Monsieur le Député - Maire ou son représentant de confier le moment venu la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 2. Affaires foncières

### d) Parcelle cadastrée section 10 n° 214 « Chemin du Rotenberg » : acquisition

Par courrier en date du 26 janvier, la Ville de Ribeauvillé a fait connaître à l'Hôpital son souhait de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 10 n° 214 sise « Chemin du Rotenberg », d'une contenance de 3.55 ares, en vue de la constitution d'une réserve foncière dans ce secteur.

Le plan de la parcelle a été joint à la note de synthèse (**cf. Annexe 7**).

La Ville est déjà propriétaire de la parcelle n° 201 située dans la même zone.

La Ville a proposé d'acquérir le bien au prix de 10 650 Euros, soit 3 000 Euros l'are, conformément à l'estimation faite par la Direction Générale des Finances en date du 19 janvier.

Par courrier en date du 03 décembre, l'Hôpital a transmis à la Ville l'extrait des délibérations du Conseil de Surveillance en date du 20 septembre 2010, par lequel il émet son accord pour la cession de ladite parcelle au prix de 10 650 Euros, hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée Ville de Ribeauvillé section 10 n° 214 sise « Chemin du Rotenberg », actuellement propriété de l'Hôpital, d'une contenance totale de 3.55 ares, au prix fixé par la Direction Générale des Finances à savoir 10 650 Euros, soit 3 000 Euros l'are, hors frais de notaire qui seront à la charge de la Ville
- de charger Madame Sylvie MOUSSIER, adjointe au Maire, ou en son absence Madame Mauricette STOQUERT, adjointe au Maire, de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- d'autoriser Madame Sylvie MOUSSIER, adjointe au Maire, ou en son absence Madame Mauricette STOQUERT, adjointe au Maire, à signer l'acte de vente y afférent
- d'autoriser Madame Sylvie MOUSSIER, adjointe au Maire, ou en son absence Madame Mauricette STOQUERT, adjointe au Maire, à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 3. Centre d'activités équestres – marchés de travaux : autorisation de signature

### a) Lot 1 « VRD », lot 22 « CLOTURE DU PORTAIL », lot 23 « ARROSAGE AUTOMATIQUE » : avenant n° 01

Dans le cadre des travaux du centre d'activités équestres, les lots n°01 « VRD », n° 22 « CLOTURE PORTAIL » et n° 23 « ARROSAGE AUTOMATIQUE » ont été attribués.

A ce jour en raison de problèmes techniques, des modifications doivent être apportées à ces trois marchés.

Ainsi pour le lot n° 01 « VRD » il s'agit :

- de réaliser le pavage du paddock
- de mettre en place un dispositif de réception et d'évacuation des eaux pluviales

Concernant le lot n° 22 « CLOTURE PORTAIL », il s'agit :

- de mettre en place un nouveau portail coulissant au niveau du parking
- de réaliser un dispositif de clôture de type URSUS pour sécuriser le site durant les phasages des travaux

Enfin pour le lot n° 23 « ARROSAGE AUTOMATIQUE », il s'agit de :

- poser un regard avec une pompe de relevage

Le coût de ces travaux supplémentaires se détaille comme suit :

- 15 870.92 € TTC pour le lot n° 01 « VRD »
- 8 052.79 € TTC pour le lot n° 22 « CLOTURE PORTAIL »
- 3 111.99 € TCC pour le lot n° 23 « ARROSAGE AUTOMATIQUE »

Le 12 novembre dernier la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la conclusion des trois avenants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la passation d'un avenant n° 01 avec EUROVIA sise 84a rue de l'Oberhart à 68027 COLMAR, pour le lot n° 01 « VRD » d'un montant de 15 870.92 €uros TTC
- d'approuver la passation d'un avenant n° 01 avec SMH SYSTEM, sise 4 rue Ignace Spiess à 67600 EBERSMUNSTER, pour le lot n° 22 « CLOTURE PORTAIL » d'un montant de 8 052.79 €uros TTC
- d'approuver la passation d'un avenant n° 01 avec ALSACE ARROSAGE SYSTEMES, sise 41 rue Ampère à 68000 COLMAR, pour le lot n° 23 « ARROSAGE AUTOMATIQUE », d'un montant de 3 111.99 €uros TTC
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer lesdits avenants
- de préciser que les crédits nécessaires au financement des travaux seront prélevés sur l'article 2313 – opération « 103 » du budget primitif 2010
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

### 3. Centre d'activités équestres – marchés de travaux : autorisation de signature

#### b) Maîtrise d'œuvre - avenant n° 01

La réalisation du centre d'activités équestres fait suite à une lente maturation du projet. A l'issue de la phase de réflexion, il a été décidé de scinder la réalisation en plusieurs tranches.

Par ailleurs, suite à des problèmes techniques, le projet a dû être modifié et certains travaux supplémentaires ont dû être décidés.

L'architecte qui a été sélectionné tout au début de la procédure, a réalisé des prestations complémentaires par rapport à son marché initial.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer un avenant au marché initial, conclu avec le maître d'œuvre, le cabinet d'architecte Thomas DI NISI, d'un montant de 142 091.23 €uros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
décide à **l'UNANIMITE**



- d'approuver la passation d'un avenant n° 01 avec le maître d'œuvre, le cabinet d'architecte Thomas DI NISI, d'un montant de 142 091.23 €uros HT pour la création du centre d'activités équestres
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à signer ledit avenant
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

### 3. Centre d'activités équestres – marchés de travaux : autorisation de signature

c) Lot 1 « VRD » - Lot 2 « GROS OEUVRE » - Lot 8 « SOL EQUESTRE » Lot 9 « EQUIPEMENT EQUESTRE » - Lot 10 « ELECTRICITE » - Lot 21 « ESPACE VERT » - Lot 23 « ARROSAGE AUTOMATIQUE » - décomposition du marché : décision

Initialement la phase 2 des travaux du centre d'activités équestres comprenait la réalisation de la carrière (100X 50 m), ainsi que la réalisation d'un deuxième rond de longe et d'une nouvelle série de box à chevaux.

Un appel d'offres a été lancé sur la base de ce programme de travaux.

A ce jour, compte tenu des besoins actuels, il est proposé de réaliser ces travaux en deux tranches, l'une correspondant à la réalisation de la carrière en 2011, l'autre à la réalisation du deuxième rond de longe et d'une nouvelle série de box en 2012.

Pour permettre ce nouveau phasage des travaux, il y a lieu de modifier la composition des marchés, et pour ce faire, il convient d'autoriser le Député-Maire à signer des marchés comprenant une tranche ferme, qui correspond à la réalisation de la carrière, et une tranche conditionnelle, correspondant à la réalisation du rond de longe et des box.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de la carrière s'élève à **430 468.34 €uros HT** et celui pour la réalisation du rond de longe et des box s'élève à **332 709.63 €uros HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la décomposition des marchés inclus dans la phase 2, comme détaillée ci-dessus
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux, de 430 468.34 €uros HT pour la construction de la carrière en 2011 et le montant prévisionnel des travaux de 332 709.63 €uros HT pour la réalisation du rond de longe et des box en 2012
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

### 4. Demandes de subventions

#### a) Restauration de murets

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 1999 qui a décidé de subventionner la restauration en pierre naturelle des murets dans le vignoble avec une aide de 67 €uros par m2 rénové, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 8 241 €uros à Mr Jean- Baptiste FALLER, domicilié 36 Grand'Rue à Ribeaupillé, pour la poursuite de la restauration des murets au lieudit GEISBERG, sur une surface de 123 m2.

Ce montant sera prélevé sur l'enveloppe budgétaire inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

-----  
**Monsieur MULLER suggère de réactualiser le barème de la subvention.**  
**Monsieur le Député – Maire propose que la commission viticulture étudie une revalorisation de l'aide en se basant sur les devis de restauration de murets en pierre naturelle.**

**Monsieur le Député – Maire ajoute qu'il faudrait encourager la mise en place d'un parement en pierre naturelle sur le muret situé Route de Guémar à l'entrée de l'agglomération.**  
-----

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution de la subvention telle qu'indiquée ci-dessus
- de prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2010
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### 4. Demandes de subventions

##### b) Maisons anciennes

Dans le cadre de l'ancien dispositif d'aide du Conseil Général pour la restauration des maisons anciennes, trois dossiers déposés avant la suppression de ce dispositif ont reçu le soutien du Conseil Général.

Le versement de la subvention du Conseil Général est conditionné par celui de la Ville. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de compléter l'aide du Conseil Général du Haut – Rhin pour la restauration de trois maisons anciennes de Ribeauvillé, situées, 17 rue Flesch, 11 place du Tilleul, et 33 rue des Juifs.

La subvention allouée par la commune représente 5 % du montant des travaux subventionnés par l'assemblée départementale.

La première subvention concerne la maison située, 17 rue Flesch appartenant à Mme Annette JOGGERST. Les travaux subventionnés s'élèvent à 38 135 €uros. Il s'agit notamment de la réfection de la toiture et du rajout d'un châssis de toit. Le Conseil Général a accordé une subvention de 2 800 €uros, qui doit être complétée par une aide de la Ville de 1 906.75 €uros.

La seconde subvention concerne la maison, sise 11 place du Tilleul et propriété de Mme Oriana BRAVIN et de Mr Norbert HALLER. L'aide apportée par le Conseil Général s'élève à 4 000 €uros, et doit être complétée par une subvention de la Ville de 3 565.95 €uros. Les travaux, d'un coût de 71 319 €uros, sont multiples : dépose de la toiture et pose de tuiles en terre cuite rouge, dépose du crépi, mise à jour du colombage sous crépis, travaux d'enduit, zinguerie et menuiserie extérieure.

Enfin la dernière subvention concerne la maison, située 33 rue des Juifs, appartenant à Mr Michel ALT.

L'aide du Conseil Général s'élève à 2 800 €uros, et doit être complétée par une subvention de la Ville de 1 736.10 €uros. Le coût total des travaux est de 34 722 €uros et correspond à la mise en place de volets identiques à l'existant, pose d'un châssis vitré dans la lucarne existante, démolition d'un conduit de cheminée et réfection de la toiture.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide à **l'UNANIMITE**

- de compléter l'aide du Conseil Général du Haut-Rhin en allouant les subventions telles que décrites ci-dessus, et représentant 5 % du montant subventionnable des travaux
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Route de Guémar – travaux de sécurisation – convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général : approbation

Conformément aux propositions de l'étude de sécurité sur les traversées d'agglomération effectuées par la DDE en 2001, et complétées par les études menées par les bureaux d'études B 2000 et Cocyclique, la Ville de Ribeauvillé a engagé des travaux de mise en sécurité d'un premier tronçon, Route de Guémar, allant de la rue des Coquelicots jusqu'à la rue Pierre de Coubertin.

Le projet actuel est de poursuivre cet aménagement qui concernera le tronçon situé entre la rue des Peupliers et la rue du Stangenweiher.

Ainsi, divers travaux seront engagés et notamment :

- la réfection des enrobés
- la création des pistes cyclables sur trottoirs de part et d'autre de la chaussée
- la création de trottoirs de part et d'autre de la chaussée
- la réalisation d'un dispositif de marquage au sol avec ilot central au droit de la rue des Peupliers
- l'éclairage public
- les clôtures des jardins riverains à la route

Les travaux ont été estimés à la somme de 364 288.53 €uros TTC. S'agissant d'une voie départementale, le Département prend à sa charge une partie de la réfection de la voirie à hauteur de 47 798.02 €uros TTC.

Par ailleurs, ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département du Haut-Rhin au titre de la réfection de pistes cyclables à hauteur de 55 458.40 €uros TTC. Ainsi, le montant restant à la charge de la Ville s'élève prévisionnellement à

**261 032.11 €uros TTC**

S'agissant d'une route départementale (RD 106), la réalisation des travaux nécessite la conclusion d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin qui confie à la Ville le soin de les réaliser.

---

***Monsieur le Député – Maire précise que les travaux devraient en principe démarrer en 2011.***

---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver le projet tel que présenté ci-dessus
- de donner son accord pour la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 106 (Route de Guémar)
- de solliciter une subvention du Conseil Général
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 6. Association foncière Ribeauvillé –Zellenberg : désignation des délégués

Par courrier en date du 15 novembre, l'association foncière de Ribeauvillé- Zellenberg, a fait part du renouvellement de son Bureau.

Ainsi, le Conseil Municipal doit désigner 4 propriétaires (deux membres titulaires et deux membres suppléants) choisis dans le périmètre de l'association.

Cette nomination complètera celle de la Chambre d'Agriculture et sera présentée aux services de la Préfecture pour l'établissement de l'arrêté préfectoral y relatif.

Il est proposé de désigner en qualité de :

- **membres titulaires** : Monsieur Louis GRIMBICHLER et Monsieur Gilles OEHLER
- **membres suppléants** : Monsieur Jean-Marie MENDELIN et Monsieur René VAN DER MEJDEN

A noter qu'à l'heure actuelle, les délégués de la Ville sont :

- **membres titulaires** : Monsieur Yves ZWICK et Monsieur Roger BALTENWECK
- **membres suppléants** : Monsieur Jean- Marie MENDELIN et Monsieur René VAN DER MEJDEN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- de désigner Monsieur Louis GRIMBICHLER et Monsieur Gilles OEHLER, en qualité de membres titulaires du Bureau de l'association foncière de Ribeauvillé – Zellenberg, étant précisé que les suppléants restent inchangés, à savoir Messieurs Jean-Marie MENDELIN et René VAN DER MEJDEN
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 7. Etats de fin d'année : bilan 2010

### a) Travaux en régie

Les services techniques effectuent chaque année des travaux constituant une dépense d'investissement, hors frais de personnel qui sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Afin de rétablir ces dépenses en section d'investissement et de faire supporter à cette section l'intégralité du coût des investissements réalisés en régie, il y a lieu de procéder par un jeu d'écritures comptables au transfert des charges afférentes ; le tarif horaire retenu pour le calcul de cette répartition est celui correspondant à un agent technique.

Le montant total des travaux effectués en régie en 2010 s'élève à : 136 277.90 Euros. Un tableau récapitulatif a été joint à la note de synthèse (**cf. Annexe 8**).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la répartition des crédits telle que détaillée dans le tableau joint à la note de synthèse (**cf. Annexe 8**) pour un montant de 136 277.90 Euros
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 7. Etats de fin d'année : bilan 2010

### b) Marchés

Le bilan présenté en annexe de la note de synthèse (**cf. Annexe 9**) détaille les marchés en vigueur ou conclus en 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- de prendre acte de cette communication
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 7. Etats de fin d'année : bilan 2010

### c) Acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal est informé des cessions et acquisitions immobilières effectuées en 2010 par la Ville, et retracées dans le compte administratif 2010. Un tableau récapitulatif a été joint à la note de synthèse (**cf. Annexe 10**).

En 2010, 10 actes ont été passés, dont 8 acquisitions, une cession, et un bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE**

- de prendre acte de cette communication
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 7. Etats de fin d'année : bilan 2010

### d) Etat des sinistres

Chaque fin d'exercice, le Conseil Municipal est appelé à accepter à titre d'indemnités définitives, les montants versés par les compagnies d'assurance pour les sinistres survenus dans l'année.

Pour l'année 2010, 9 sinistres « dommages aux biens » ont été réglés.

Un tableau récapitulatif a été joint à la note de synthèse (**cf. Annexe 11**).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- de prendre acte de ces chiffres et de les accepter à titre d'indemnités définitives
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## 8. Divers

**Monsieur le Député – Maire informe que la Ville de Ribeauvillé procède actuellement à des essais d'épandage de saumure en lieu et place du sel de déneigement.**

**Selon les résultats, la Ville pourrait adopter ce système lors des prochaines périodes de neige. A suivre...**

**Avant d'inviter les conseillers municipaux à partager le verre de l'amitié offert par Sylvie MOUSSIER, il souhaite un joyeux Noël à tous et de bonnes fêtes de fin d'année.**

**Fin de séance**